La Gazette de Quebec.

No. 5055.] SAMEDI, 4 FEVRIER, 1837. [Tome 73.

LA GAZETTE DE QUEBEC

Est publiée chaque jour,

CHEZ SAMUEL NEILSON,

IMPRIMEUR ET LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE,

Lundis, mercredis et *vendredis*, en anglais; *mardis, jeudis* e *samedis*, en français.

ABONNEMENTS

Pour les deux papiers 30s. par an, et 9s. frais de poste.

Le papier français ou anglais séparément, 20s. p. a., et 6s. frais de poste

Avertissemens:—Ceux envoyes avant midi le jour de la publication seront publiés selon l'ordre par écrit donné, ou bien dans les deux langues jusqu'à contre-ordre faute de direction par écrit, à raison de 2s. 6d. pour 6 lignes et au-dessous, la première insertion, et les suivantes 7½d, chaque; pour 10 lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d., la pemiè e insetion, et chaque suivante 10d. Dans les deux langues le double des taux mentionnés.

AGENS.

Montréal,	J. Starke, Jones & Cie.	*St. Denis*	M. Mignault
Trois Rivières,	George Stobbs	*St. Charles*,	Dr. Duvert
St. André, (Outaouais),	W. G. Blanchard	*Laprairie*,	M. J. Johnson
Cap Santé,	G. W. Allsopp	*St. John*,	M. Demarez
Ste. Anne,	P. A. Dorion	*Eboulemens*,	M. Slevin
Lothinière,	M. Filteau	*Ste. Marie, N. Beauce*,	M. Reny
Rivière du Loup,	M. Chalon	*St. Thomas*,	Dr. Taschè
Nicolet,	M. Cresse	*Ste. Anne: Gde. Anc*,	R. Puize
La Baie,	M. D. McDonald	*Rivière-Ouelle*,	M. Jorre
Sherbrooke,	C. Whitener	*Kamouraska*,	Capt. Gauvreau
Berthier,	M. Tranchemontagne	*Rimouski*,	P. Gauvreau
St. Michel d'Yamaska,	Henry Penton	*St. Jean Port Joli*,	Col. Fraser
Wm. Henry,	J. Loughry	*Ile-Verte*,	Louis Bertrand

VARIÉTÉS.

EMPIRE CHINOIS.

Le *National* publie les détails suivants empruntés à un livre de M. Davis, ci-devant président de la compagnie des Indes en Chine.

" Les Chinois ont de leur propre pays une idée analogue à celle que toute l'antiquité avait de la terre elle-même; ils le considèrent comme centre du monde (nation-centre): autour d'eux, à l'orient et au nord, à l'occident et au midi, demeurent les *Fils du Démon*, les hommes obscurcis, qui sont tous borgnes ou aveugles, les êtres barbares, les hommes-chiens (*yao-jin*) et les hommes-loups (*lang-jin*), qu'il faut maîtriser par la force et par le désordre, comme des animaux, et avec lesquels la loi civile et religieuse défend tout autre rapport que celui de la guerre et du voi; aussi l'étranger est-il toujours formellement exclu du droit commun; il n'y a d'autre droit pour lui que celui de la force et l'intérêt personnel du mandarin en la puissance duquel les circonstances l'ont placé.

Sur les cartes chinoises, qui donnent avec minutie les moindres subdivisions du céleste empire lui-même, toutes les terres qui se trouvent en dehors de la circonscription de l'empire sont laissées en blanc, et la langue les confond sous la dénomination commune de *terre étrangère*. Pour les Chinois, il n'y a au monde que deux catégories d'hommes: les *illuminés* ou les croyants, les *obscurcis* ou les incrédules; et entre ces deux classes d'êtres, il n'est pas de paix, il n'est pas de trève possible.

La Chine figure une surface irrégulièrement trapézoïde qui mesure 20 degrés environ du nord au sud, et 20 degrés de l'est à l'ouest: cette superficie de 120,000 lieues carrées nourrit une population que les recensements officiels portent à 300 millions d'individus, chiffre qui nous paraît singulièrement exagéré.

La population de la Chine est législativement divisée en deux classes, dont l'une possède l'autre d'une manière absolue Ainsi nous lisons que l'esclave (*nou*) qui tue son maitre est puni de mort lente (*la mort des dix mille pièces*), car son crime est un crime de haute trahison; tandis que le maître qui tue son esclave sans motif n'est passible que de la peine du bambou ou d'une faible amende: il n'est passible d'aucune peine s'il a eu un motif légal pour son acte. Ainsi encore, nous lisons dans un drame chinois: " Siao-Meï est maintenant enceinte; mais soit qu'elle donne naissance à un garçon ou à une fille, vous pourrez la louer ou la vendre; elle sera toujours votre propriété, etc. etc." Enfin nous pourrions citer une foule de dispositions législatives et de textes formels qui mettent hors de doute qu'en Chine il existe une classe inférieure d'êtres sur lesquels la classe supérieure possède droit d'achat et de vente, droit de vie et de mort, ce qui constitue le fait de l'esclavage dans toute son intégrité.

Nous savons que pour certaines infractions une famille peut être vendue à l'esclavage, et qu'un père peut, suivant son bon plaisir, y réduire ses enfants.

L'état social de la femme est mieux connu:—" Fille, elle appartient à son père; épouse, elle appartient à son mari; veuve et mère elle appartient à son fils." Ce sont les termes même de la loi chinoise, et la loi est passée en proverbe. Aussi, la femme n'est-elle pas responsable de ses actes devant la loi, à moins qu'elle n'ait agi contrairement à la volonté de celui sous la dépendance duquel elle se trouve placée. Toute facilité est laissée au mari pour le divorce, car il peut répudier sa femme pour sept classes de fautes: la stérilité, les infirmités personnelles, l'adultère, le vol, la désobéissance, le mauvais caractère, le bavardage. Il est évident qu'avec une semblable latitude, le divorce est toujours possible pour le mari; il ne l'est jamais pour la femme.

Le père possède l'enfant d'une manière absolue: il lui est complètement loisible de le garder ou de le vendre; il peut même le détruire, s'il appartient au sexe féminin; car l'infanticide de l'enfant femelle est un acte indifférent que le code pénal, si minutieux dans ses détails, ne le mentionne pas. Quant à l'enfant mâle, sa vie n'est que faiblement protégée par la loi; car le père qui tue son fils, même adulte, n'est passible que de la peine du bambou et d'un an d'emprisonnement, il n'est passible d'aucune peine, si son fils s'est soulevé contre son autorité: mais l'enfant qui menace son père, ou qui lève la main sur lui, est puni de mort lente.

Le céleste empire se trouve aujourd'hui divisé en dix-huit provinces; chaque province est subdivisée en nombreux districts; chaque district renferme un nombre déterminé de *centuries* (pao); chaque pao compte dix *décuries* (kia), formée de dix maisons chacune. La hiérarchie sociale répond rigoureusement à cette hiérarchie géographique. Au sommet de la pyramide est l'empereur; il est fils du ciel et du soleil, seigneur des trésors de la parole, roi des dix mille années; lui seul adore le ciel son père (*tien*), car c'est réellement l'empereur lui-même que le peuple adore, et les honneurs divins qui lui sont rendus sont rendus également à son trône vide et au paravant de soie jaune qui dérobe aux yeux des hommes sa divinité.

Sa résidence est à Péking, centre matériel et point culminant de l'empire, comme il est lui-même le centre moral et le point culminant de la hiérarchie: sa volonté suprême, écrite sur de la soie jaune, est transmise aux dix-huit gouverneurs des provinces qui la reçoivent en brûlant de l'encens et en se prosternant jusqu'à terre, la face tournée vers Péking. L'empereur dispose de sa succession d'une manière absolue, car il choisit lui-même son successeur, et nulle limite n'est assignée à son choix. Il est en même temps chef politique et pontife suprême; seul avec ses représentants immédiats (ses fils, ses frères et les vice-rois des provinces), il sacrifie dans les temples de l'état, il égorge les victimes, il brûle l'encens: la hiérarchie politique est aussi la hiérarchie sacerdotale. Enfin, le territoire de l'empire tout entier appartient à l'empereur, qui l'afferme et qui perçoit sur ses fermiers une rente de 10 p. 100 environ.

L'empereur est représenté dans 18 provinces par 18 gouverneurs ou vice-rois (*fou youen*), maîtres suprêmes de leurs provinces. Les districts de chaque province sont classés suivant leur importance en trois catégories, et chaque district est régi par un mandarin, dont le rang, proportionné à l'importance du district, est désigné par la couleur de la boule qui surmonte son bonnet conique: chaque pao (centurie), chaque kia (décurie) est également régie par son chef; et chaque chef de famille (père ou frère aîné) règne d'une manière absolue sur sa maison.

La famille est immobilisée et liée au sol; elle se groupe autour de son chef: lui seul possède réellement aux yeux de la loi, bien que, dans les rapports ordinaires de la vie, il se fasse le gérant et le dispensateur de la propriété commune. Les membres de la famille peuvent quitter le centre social pour un temps limité; mais ils ne peuvent s'établir définitivement en dehors de ce centre, et, s'ils meurent pendant leurs voyages, on les reporte morts pour les enterrer au milieu des leurs. Le mariage n'est jamais déterminé par les convenances individuelles des conjoints, car c'est le chef de famille qui marie chacun de ses membres, et les deux conjoints demeurent inconnus l'un à l'autre jusqu'à l'heure même de leur union. Enfin, la réduction des enfants à l'esclavage et la destruction des enfants femelles obvient aux accidents économiques qui pourraient résulter d'une trop grande multiplication d'individus sur une surface déterminée de territoire.

Les principaux ministres de l'empereur forment la chambre intérieure du conseil (*naï-ko*), et sont au nombre de quatre; ces quatre ministres, réunis à un certain nombre d'assesseurs, forment le grand conseil d'état; ils sont choisis sar l'empereur dans le collége impérial du *Han-Lin*. A côté du grand conseil-d'état existent six conseils spéciaux (*lou-pou*) véritables ministères chargés de fonctions spéciales; ce sont: le conseil des mandarins, qui régit tout le personnel de l'administration, le conseil des revenus, le conseil des rites et cérémonies, le conseil militaire, le conseil suprême de justice criminelle, le conseil des travaux publics.

Il existe, ou du moins il doit exister dans chaque *pao* une école commune et primaire; mais cette école, à la différence des écoles de France, n'est pas gratuite, bien que la rétribution exigée de l'élève soit extrêmement modique. Chaque année, les élèves de cette école primaire se rendent à la ville centrale de leur district pour y subir un examen, à la suite duquel ils reçoivent le titre de bacheliers (*sicou tsai*); tous les trois ans les bacheliers se rendent à la ville centrale de leur province, pour y subir, sous les yeux d'un membre délégué du collège impérial des Han-Lin, l'examen triennal qui doit leur conférer le titre de licenciés (*kiujin*); les licenciés se rendent à Péking, où ils sont admis à concourir pour le grade de docteurs (*tsin-sé*); enfin les docteurs subissent dans le palais impérial lui-même un dernier examen qui les range parmi les membres du collège impérial des Han-Lin. C'est dans cette hiérarchie de savants que l'empereur recrute la hiérarchie des fonctionnaires publics; les ministres et les gouverneurs des provinces parmi les membres du grand collége; les gouverneurs de districts parmi les docteurs; les mandarins inférieurs parmi les licenciés.

Nous avons étudié, autant que les limites de cet article nous le permettaient, l'instrument au moyen duquel s'exécute la volonté du fils du ciel: il nous reste à indiquer l'organisation de la force en vertu de laquelle cette volonté s'impose, alors que des résistances quelconques se manifestent au dedans ou au dehors. Cette force, c'est l'armée tartare.

Les troupes tartares sont rangées sous huit étendards, jaunes, blancs, rouges et bleus, chacune de ces couleurs étant bordée par l'une des autres: la division, placée sous chaque étendard, est forte de 10,000 hommes, ce qui donne à l'empereur une force effective de 80,000 soldats. Chaque soldat reçoit par jour une solde de deux taëls (25 centimes) et une ration de riz. Une hiérarchie régulière, analogue à celle que nous avons vue exister dans la classe des lettrés, s'étend depuis le général en chef (*tsiang-kiun*) jusqu'au dernier soldat. Cette hiérarchie est ouverte à tous, et chacun est avancé en grade suivant sa force corporelle, suivant son adresse à manier l'arc et le cheval, suivant le zèle et le courage qu'il déploie dans la répression des émeutes.

La discipline rigoureuse, l'éducation, et les habitudes exclusivement militaires de l'armée tartare en font un instrument puissant et docile entre les mains de l'empereur: l'armée chinoise, au contraire, forte de 6 à 800,000 hommes, sur papier, mais composée d'individus qui tous se livrent à quelque travail industriel, qui reçoivent une solde extrêmement modique, et qui résident en outre dans le sein de leurs familles, forme une milice complètement incapable de tout service militaire. D'ailleurs, l'éducation qu'ils reçoivent n'est guère calculée pour faire germer en eux le sentiment guerrier, car le thème général que l'on développe sans cesse devant eux est celui-ci: " Le soldat hardi, et dont le courage est téméraire, doit être puni." Aussi est-il parfaitement exact de dire que l'armée chinoise a constamment peur d'avoir du courage.

Cependant, l'empereur actuel, Tao-Kouang (gloire de la raison), adoré de ses sujets à l'égal d'un dieu, et soutenu par sa nombreuse lignée et par ses 80,000 Tartares, dont l'existence est matériellement liée à la sienne, est toujours dans la terreur d'une révolution imminente. " Dix-huit ans se sont écoulés, dit un édit impérial, depuis que je reçus avec une profonde vénération le trône de mon impérial père. J'avais à peine gravi les degrés de l'estrade, que les membres de la secte du *Lys-Blanc* fomentèrent l'anarchie dans quatre provinces, où le peuple souffrit plus que je ne saurais dire. J'ordonnai à mes généraux de marcher contre eux; ils le firent et les obligèrent de rentrer dans le devoir.

" J'espérai alors que mes enfants (le peuple) jouiraient de quelque repos, lorsque, le 6e jour de la 9e lune, la secte *Tien-li* (ciel-raison) excita de nouveaux troubles. Je commandai au vice-roi Ouen de lever une armée et de l'exterminer; la rébellion était alors à 100 lieues de Péking; mais tout-à-coup elle éclata sous mon bras; le fléau me gagna ma propre habitation: 70 bandits de la secte *Tien-li* violèrent la porte prohibée, et pénétrèrent, malgré mes gardes, jusque dans le palais intérieur. Là, quatre d'entre eux furent arrêtés et liés; deux autres, qui escaladient la muraille, un drapeau à la main, furent tués à coups de fusil-à-mèche par mon second et impérial fils; mon neveu tua un troisième qui les suivait, etc., etc."

Mais il est une troisième société secrète qui, bien plus que la société du *Lys-Blanc* et de la *Céleste-Raison*, éveille la sollicitude de l'empereur Man-Tcheou: c'est la société des san-ho-haëi, des *Trois-Unis* (trinité), qui s'est créé des affiliations nombreuses dans toutes les provinces de l'empire, qui s'étend jusqu'à Batavia, jusqu'à Singapoor et Malacca, et qui déjà, en 1803, était à la veille de faire une levée de boucliers, lorsque ses projets furent dérangés par l'arrestation des principaux chefs, qui furent mis à mort. Les rapports officiels envoyés à l'empereur affirmaient que pas un membre de l'association n'avait été laissé vivant; mais il paraît que la société est aussi puissante que jamais, et voici quel est son but, s'il faut en croire une proclamation emanée d'elle et trouvée dans le cimetière protestant de Macao:

" La nation-centre était nombreuse,—la céleste dynastie florissante,—d'innombrables contrées lui payaient tribut,—des milliers de peuples lui rendaient hommage.—Les Tartares s'en sont rendus maîtres par artifice,—c'est un motif de haine éternelle.—Enrôlez des soldats,—procurez-vous des chevaux,—déployez l'étendard à fleurs,—levez des troupes, saisissez vos armes,—exterminez la race entiere des Man-Tcheous."

Les membres de la société des Trois-Unis prennent l'engagement formel de se défendre mutuellement des attaques des officiers de police, de se prêter secours pour échapper à la justice, de se venger les uns les autres. La direction de la société est confiée à trois *ko* (frères aînés); mais sa discipline intérieure est peu connue. Il existe, dit-on, une initiation mystérieuse, des serments solennels, des sacrifices symboliques et des signes mystiques, au moyen desquels les membres se réunissent en public.

Telle est, en résumé, la constitution politique, civile et religieuse de l'empire chinois."

Nous trouvons dans le dernier numéro de la *Revue Africaine*, les détails suivants sur l'histoire de la ville de Constantine:

" Constantine, autrefois Cirthe, de fondation carthaginoise, a dû au long règne de Massinissa et sa grande population et ses embellissements. Le premier il rendit les Massæsyliens numides ou nomades, (Strabon, 17,—Pline), sédentaires et cultivateurs de la féconde plaine de l'Hâmisah. Scipion Emilien augmenta le royaume de Massinissa et de Micipsa, son petit-fils, de la vallée du Bragrada (le Mégerdah actuel); et il prit le nom de royaume de Numidie.

" Il fut dévasté par les rivalités de Marius et de Sylla, les exactions des proconsuls romains, et enfin par la guerre civile. Hiempsal, vaincu par César à Thaps, avec Caton et Labiénus, perdit une partie de ses états. Cirthe lui resta: et le commerce qu'elle faisait avec l'Afrique intérieure, rétablit sa fortune. Enfin, en 45 de l'ère chrétienne, la Numidie devient province romaine. Elle est administrée par des proconsuls, et, depuis Dioclétien, par des présidents, sous les ordres du vicaire, à Carthage, du préfet du prétoire d'Italie, et dans la division militaire d'un comte qui réside à *Hippo-Régius* (Bone), et a sous ses ordres, pour la défense de la Numidie et de la Bizacène (la province tunisienne de *Sousah*), 4,800 hommes d'infanterie et 800 chevaux, cantonnés dans seize forteresses ou châteaux.

" La Numidie devient chrétienne. Mais elle est affligée par les persécutions, et bien plus encore, par les dissensions, les hérésies et les schismes; par les Donatistes circoncellions et les Ariens. Les circoncellions brûlent les bancs, les meubles, et les maisons des catholiques; ils incendient Cirthe. De 340 à 250, elle est rebâtie par l'empereur Constant, fils de Constantin, bon *Homoousien*, en haine de son frère, l'empereur Constance, arien zélé; il lui donna le nom de *Constantine*.

" Constantine a éprouvé toutes les dévastations de la domination des Vandales; elle conserva cependant ses franchises municipales, romaines ou carthaginoises. Elle ne les perd pas à la conquête des Arabes (695); mais elle n'est musulmane, assez tièdement, avec la Numidie et le reste de l'Afrique, qu'en 710. Elle fait partie d'abord du royaume d'Afriqu'ah, à Qayrouan, et sous la dynastie des Fathémites, jusqu'en 900. Elle passe alors sous les lois des Zéyrites, qui règnent à Tahart et à Asch'yr, sur toute la partie orientale de ce qui a été depuis la régence d'Alger. Après 600 ans de fortunes diverses, sous les Almoravides et les Almohades, Constantine et la Numidie tombent enfin sous le sceptre de plomb des Osmanlis (1550).

" La culture d'un sol, le plus fertile de l'Afrique, une industrie assez avancée, une grande population, le commerce de Constantine avec l'Afrique centrale; enfin la position avantageuse de cette ville, entre le désert, la meilleure partie du Bélléd-el-Gérid (le pays des dattes,) la province la plus féconde du royaume de Tunis, celle de Sousah, et les pays de la domination du divan d'Alger ont donné à Constantine, même sous la régime déprédateur et absurde des Turcs et de leurs beys, une très grande importance. Ses relations de commerce les plus naturelles étaient avec Tunis, par El-Oëf et Quayrouan, à l'est, et par les embranchements des chaînes des Aouress et des Méhéghalahs; ou au nord par le Mégerdah, et Byzertes (Hippo-Zaristos, Carthaginois). Ces relations inquiétaient le divan d'Alger, et il déclara la guerre au dey de Tunis, en 1782 et 1783, Des hostilités sans faits d'armes remarquables furent suivies par la peste en 1784; l'une et l'autre enlevèrent beaucoup de monde à cette partie de l'Afrique.

" Avant 1780 la population de Constantine était de 40 à 45,000 habitants; on ne croit pas qu'elle atteigne aujourd'hui la moitié de ce nombre. Avant ses désastres elle expédiait chaque mois à Tunis une caravane d'une valeur de 100,000 piastres d'Espagne; par an: 6 millions 600,000 francs. Elle avait en même temps un commerce de 4 à 5 millions de francs avec Bone et les petits ports des golfes de Qol et de Stora, et avec la compagnie royale d'Afrique de Marseille. Les relations de commerce de Constantine avec le royaume de Tunis ont repris plus d'activité depuis quelques années; et il n'est pas douteux que, si Achmet-Bey avait été moins sanguinaire et moins déprédateur, ce commerce aurait été bien plus brillant pour Constantine, au lieu de passer à Touzer et à Tughurt."

—M. Michel Chevalier vient de publier à la librairie de Charles Gosselin et Cie, un ouvrage intitulé: *Lettres sur l'Amérique du Nord*. Cet ouvrage passe en revue toutes les questions économiques et politiques que soulève cette curieuse république des Etats-Unis.

—Les *Mémoires de M. le vicomte de Larochefoucauld*, aide-de-camp du feu roi Charles X, ont paru à la librairie de M. Allardin.

NOUVELLES D'EUROPE.

Bayonne, 7 décembre.

—Le 7 sont partis pour Paris, les deux généraux colombiens MM. Soublet et O'Leary, envoyés à Madrid pour traiter de la reconnaissance par la métropole de l'indépendance de cette partie des anciennes colonies espagnoles. Il s'est élevé quelques difficultés qui exigent de nouveaux pouvoirs. Ces deux envoyés aiment mieux les attendre à Paris qu'à Madrid.

—Dans la séance des cortès du 4, la commission de législation a fait son rapport sur la mesure demandée par le gouvernement contre les individus qui seront prévenus de conspiration contre l'état. Ils pourront être arrêtés sans autre formalité qu'un ordre de l'autorité. Leur domicile et leurs papiers seront visités sans formalités préalables. Si l'accusé est absent, cette inspection aura lieu sous les yeux de sa famille. L'instruction de l'affaire devra être terminée avant un mois, et dans ce délai l'accusé sera renvoyé durant le tribunal compétent. A défaut de preuves, si le gouvernement acquiert la conviction morale de la culpabilité du prévenu, celui-ci pourra être déporté pendant six mois au plus.

—On écrit de Bordeaux, 7 décembre:

" L'émigration espagnole s'accroît chaque jour, malgré les entraves opposées par les autorités du pays pour l'expédition des passeports. Notre ville semble le lieu de prédilection choisi par les malheureuses familles qui sont obligées d'abandonner leurs foyers. Parmi les notabilités que nous possédons nous remarquons particulièrement l'archevêque de Saragosse, le duc de Montellano, grand d'Espagne; les ex-ministres marquis de Zambrano, Burgos et Zarco del Valle; les généraux Ezpleta et Ferrer; les diplomates d'Anduaga, Velasco, marquis de los Llanos, d'Alvarado, Marin et le chevalier de Salcedo; la duchesse d'Albe et sa suite; les comtes de Rotova, de Castellar et d'Argillo, les marquises de Villacampo, de la Corona, de Portago; les conseillers de Castille d'Asta, Goyeneche, Cavia et Gil; le marquis de Montesa; plusieurs employés dans la haute administration; l'ex-président du conseil des ministres d'Isabelle II, comte de Toreno; l'ex-directeur général du trésor don Aquilino Perez: grand nombre d'ecclésiastiques et des capitalistes riches qui sauvent leurs personnes et leurs fortunes de la secousse révolutionnaire qui ébranle ce pays."

—On lit dans le *Mémorial de Rouen*:

" Les tempêtes qui ne cessent de régner sur le littoral ont occasionné des avaries dans les ports de ce département. De nouvelles dégradations menacent le Havre, Ingouville, Sanvic, et Sainte-Adresse. La mer est sur le point de s'ouvrir un passage, par où elle envahirait les fossés de la ville du Havre, pour se répandre dans la plaine d'Ingouville, dont une partie est au-dessous de la haute mer, ensuite dans la plaine de l'Heure, de telle sorte que la ville du Havre ne serait plus qu'une île. M. le préfet de la Seine Inférieure, prenant en considération les rapports qui lui sont adressés par M. l'ingénieur-en-chef, vient de donner des ordres pour que l'on procède immédiatement aux travaux qui peuvent préserver le pays d'une telle calamité, sauf à pourvoir ultérieurement aux dépenses et à faire approuver les projets par le gouvernement."

—M Gutierrez d'Estrada, ancien ministre des affaires étrangères du Mexique, qui réside depuis peu de temps à Paris, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire près S. M. B.

—Hier, à cinq heures, M. le prince de Talleyrand et M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères, ont été reçus par Louis-Philippe.

— Le Rhône a repris son niveau ordinaire; mais les deux dernières crues ont occasionné dans son lit des changements considérables et ont rendu plus menaçante encore la tendance qu'il manifeste depuis plusieurs années à se jeter sur la rive gauche. Les travaux d'endiguement ont recommencé avec activité.

— Une grande consternation règne à Madère, parce que la nouvelle s'y est répandue que don Miguel avait l'intention d'attaquer cette île. Suivant les dernières nouvelles en date du 19, le gouvernement avait établi une croisière de deux vaisseaux. Dans la matinée de ce jour on avait entendu à l'est de l'île une vive canonnade dont la cause était ignorée. Le célèbre chef de guérillas Remechido a quitté la semaine dernière la Sierra de Saint-Barnabé et s'est rendu dans les villages de Saboria et de Santa-Clara, à trois lieues du petit port d'Odemira, pour y acheter des provisions. Il est revenu ensuite sans inquiéter personne. On assure que des armes et des munitions ont été débarquées dernièrement sur la côte des Algarves et portées dans la Sierra de Saint-Barnabé par les partisans de Remechido. (*Times.*)

—Suivant une lettre de Madrid, les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont quitté la tribune diplomatique pendant que M. Arguelles attaquait, dans la séance des cortès, avec tant de violence la conduite du gouvernement français à l'égard de l'Espagne.

—Il vient de paraître un ouvrage de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, sur la question d'Orient.

—Les nouvelles reçues de la Grèce annoncent que le pays jouit d'une tranquillité profonde. Des mesures très sévères ont été adoptées en Grèce contre la peste qui avait éclaté en Thessalie.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce la mort du célèbre chimiste italien Domenico Morichini, arrivée à Rome le 25 novembre dernier.

QUEBEC:

SAMEDI, 4 FEVRIER, 1837.

Il n'y a point de nouvelles d'Europe d'une date plus récente.

Il arrive des bruits étranges du sud des Etats-Unis. Le général Jessup, commandant en chef des troupes américaines, aurait été pris par les Indiens de la Floride.—Le général Houston, président du Texas, serait en chemin pour Washington, en même temps que l'armée mexicaine envahissait le Texas.—Le ministre des Etats-Unis au Mexique est de retour à Washington.—Il a été commis des hostilités par les Creeks *amis*, qu'on avait laissés dans leur pays à condition d'aider les Américains contre les Séminoles.—Le général Jackson a eu une rechute.

Sir George Gipps part au commencement de la semaine prochaine. Il visitera Boston et Washington avant de s'embarquer à New-York pour l'Angleterre vers le milieu du mois prochain. M. Elliot, secrétaire de la commission royale, laissera Québec dans deux ou trois semaines, et s'embarquera probablement à New-York en meme temps que sir George Gipps.

LIBERTE'! LIBERTE' CHE'RIE!.....

Les habitants de Wartsburgh (Etats-Unis) paraissent avoir fait de grands progrès dans l'étude du républicanisme et de la liberté. Le 21 janvier, M. Clay a présenté au Sénat, au nom de ces braves gens, une pétition, demandant que *les Papistes ne soient point naturalisés s'ils n'abjurent auparavant la religion catholique, demandant en outre qu'une commission soit nommée pour examiner les caveaux des couvents de religieuses et des églises catholiques, et en faire un rapport au moins une fois tous les six mois.*

M. Clay fit observer (et cela sans rire) que le congrès n'avait pas le pouvoir de faire des lois sur une partie de cette pétition (celle qui concerne la visite aux nonnettes), mais comme il a le droit de faire des lois sur la naturalisation, il proposa de la référer à la commission judiciaire.—*Courrier E. U.*

Tous les journaux de cette ville, anglais et français, ont parlé avec de justes éloges du concert donné mardi soir par MM. les élèves du Petit-Séminaire de Québec, sous la direction de leur professeur de musique M. J. Ziegler, à un auditoire assez nombreux, composé de leurs parents et de quelques amis. La manière dont ces jeunes messieurs ont exécuté les différentes pièces de musique instrumentale et vocale annoncées dans leurs programme, leur fait d'autant plus d'honneur que le peu de temps qu'ils peuvent consacrer à la culture de ce bel art, est volontairement retranché par eux de leurs heures de récréation.

Le programme annonçait les morceaux suivants:

PREMIERE PARTIE.

1. Ouverture, Cosa Rara, (harmonie militaire.)—*Romagnioli.*
2. Ouverture, (orchestre.)—*Küffner.*
3. Laudate, pueri, (vocal accompagné de l'orchestre)—*Röder.*
4. Quintetto—Tancredi, (violon, clarinette et cor obligés.)—*Rossini.*
5. Pregiera nel Oratorio; La Destructione di Gerusalemme, (harmonie militaire.)—*Guglielmi.*

SECONDE PARTIE.

1. Ouverture, (orchestre.)—*Nicolini.*
2. Pot-Pourri, (Othello.)—*Rossini.*
3. Magnificat, (vocal accompagné de l'orchestre.)—*Röder.*
4. Simfonia—*Marchesino.*
5. Ouverture, (Op. Mathilde.)—*Russo.*

Finale, *God save the King* (en français), arrangé pour voix et instruments.

Les exécutants étaient:

Pour la musique instrumentale,

Premier violon, D. Ross et A. Dubord; second violon, G. Faucher, J. Maurault et François Vézina. Première clarinette, J. Pinguet et L. Roy; seconde clarinette, L. Dubord et S. Marquis. Flute, O. Delachevrotière. Trompette, J. Johnston. Premier cor, W. Moylan; second cor, W. Fanning. Premier basson, C. Tanguay; second basson, P. Macdonell. Alto, F. Hamel. Basse, C. Gosselin; contrebasse et serpent, F. Dufresne. Basson russe, A. Dubord.

Pour la musique vocale,

Soprano.—MM. N. Gravelle, T. St.-Laurent, A. Plamondon, T. Dufresne. *Alto.*—H. Plamondon, S. Hicks, W. Lindsay. *Tenore.*—L. Bernard, N. Roy, E. Carrier. *Basse.*—P. Forgues, C. Pouliot, G. Delorme.

M. l'éditeur,

Permettez-nous de nous servir de votre journal pour transmettre au public l'expression de la reconnaissance dont nous sommes pénétrés à la vue de l'étonnant succès qu'a eu le bazar des dames de Saint-Roch.

Il faut être comme nous le sommes, au milieu d'une population de pauvres, il faut voir comme nous le voyons tous les jours le cruel spectacle de l'artisan, du journalier infirme ou malade, de la veuve infortunée en proie avec sa famille à toutes les horreurs de la plus affreuse misère, pour connaitre ce qu'on éprouve quand on voit des frères généreux venir nous aider à adoucir leur triste sort.

Honneur donc aux intrépides et charitables dames du faubourg Saint-Roch qui, malgré mille obstacles en apparence insurmontables, ont su concevoir et exécuter le plan d'un bazar qui va donner la vie à mille malheureux, qui va faire élever vers le ciel mille cris de reconnaissance!

Honneur au digne représentant de notre Roi! Deux fois il a honoré le bazar des dames de Saint-Roch de sa présence. Deux fois il est descendu au milieu de nous comme la rosée bienfaisante que le ciel fait tomber sur la terre brûlée par les rayons d'un soleil trop ardent. Oui il est digne de commander à un peuple généreux celui qui connait si bien l'art de s'en faire aimer. Il est digne d'être toujours heureux l'homme que ses vertus ont placé à la tête de la société, et qui semble oublier ses grandeurs pour mettre ses plus douces jouissances à essuyer les larmes du malheur.

Honneur aux dames de Québec qui, toujours avides de se trouver partout où il y a du bien à faire, ont passé trois jours d'incroyables fatigues à aider les dames du faubourg Saint-Roch dans l'œuvre sainte et sublime qu'elles ont si heureusement exécutés!

Honneur aux citoyens de la cité de Québec dont l'inépuisable et noble générosité, à la suite de tant d'autres sacrifices pécuniaires, vient de briller d'un éclat qui semble devoir effacer tout ce qui s'était vu jusqu'ici en fait d'œuvres charitables!

D. H. Tetu, prêtre.	André Lacroix,
C. Chiniqui, prêtre.	Jean Tourangeau,
L. Parant, prêtre.	Josh. Tourangeau,
Z. Charest, prêtre.	Charles Cazeau,
J. Destimauville, prêtre.	Louis Leclerc,
P. M. Paquet,	Pierre Gagnon,
L. Carrier,	Pierre Voyer,
J. B. Bigaouette,	F. X. Paradis.

—Le Bazar des dames de St-Roch a clos hier au soir, ayant produit pour les pauvres de cette localité une somme de £400 à £500 à ce qu'on nous dit. Dans cette œuvre de bienfaisance on ne sait trop ce qu'il faut admirer le plus, ou les efforts des dames de St-Roch, qui en si peu de temps ont pu se procurer la quantité d'effets utiles et de goût dont leurs tables étaient chargées, ou la libéralité des citoyens qui ont encore fait ce nouveau sacrifice, après en avoir fait tant d'autres depuis le printemps dernier.

Son Excellence lord Gosford visita de nouveau le Bazar avant-hier, et cette seconde fois il reçut un accueil qui parut l'affecter beaucoup. Introduit dans la salle par les notables citoyens de St-Roch, Messire Chiniqui, attaché à la cure de St-Roch, lui adressa une fort jolie allocution, analogue à la circonstance, à laquelle Son Excellence répondit affectueusement. Aussitôt le sentiment de la reconnaissance fit explosion et la salle retentit des cris de

" Vive Lord Gosford !" etc. etc., et on but rasade à sa santé. Sa seigneurie a pu se convaincre en cette occasion, si elle ne l'était déjà, de l'existence chez les Canadiens de dispositions éminemment affectueuses envers les hommes qui paraissent vouloir le bien du pays. On peut faire beaucoup, avec un pareil peuple. *(Canadien.)*

Après un froid rigoureux d'une longue durée le temps s'est enfin radouci. Depuis vendredi la température est très-douce. Les chemins sont considérablement gâtés par ce dégel.

Henry White accusé d'avoir mis le feu à l'hôtel de la trésorerie à Washington, a été trouvé coupable par le jury.

Lundi, l'examen des enfants de l'école de la maison d'Industrie a eu lieu devant un assez grand nombre de personnes, qui ont paru bien satisfaites des progrès des jeunes élèves. L'état physique et moral de ces enfants fait honneur à ceux qui sont chargés de leur direction.

—Le général Jackson a répondu à une lettre du général Santa-Anna qui lui demandait son intervention pour terminer les affaires du Texas, que le gouvernement mexicain l'avait prévenu que tant que Santa-Anna serait prisonnier, aucun de ses actes ne lierait le gouvernement mexicain.

— La chambre d'assemblée du Haut-Canada a voté, le 17 janvier, une adresse au roi demandant l'annexation de l'île de Montréal au Haut-Canada. Nous avons déjà fait sentir toute l'injustice de cette mesure pour le reste du Bas-Canada et suggéré des moyens plus équitables de satisfaire les intérêts mutuels des deux provinces.—*(Ami du Peuple.)*

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

Commissions expédiées.

MM. Félix Têtu et Eloi Rioux, sont nommés commissaires pour les petites causes, dans la seigneurie des Trois-Pistoles, comté de Rimouski ; MM. Pierre-George Prevost de Boucherville, et Amable Morin, sont admis à pratiquer comme avocats.

MARIÉS.

En cette ville, mardi dernier, M. André Gaudry, marchand, à demoiselle Antoinette, troisième fille de Pierre Dassilva, écuyer.

A Ste-Croix, le 31 janvier, par M. J.-Bte. Potvin, Léon Noël, écuyer, de St-Antoine de Tilly, à demoiselle Julie, fille de sieur Jos. Legendre, de Ste-Croix.

A Sorel, le 25, Wm. Bute, écuyer, de New-York à demoiselle Marie-Antoinette-Léocadie, fille de J.-Bte. D'Estimauville, écuyer.

DÉCÉS.

Hier, M. François Pageau, maître-menuisier, à l'âge de 47 ans, après une maladie de huit jours. Ses funérailles auront lieu lundi matin, à dix heures ; ses parents et amis sont priés d'y assister.

LICENCES D'AUBERGES.

Jeudi, le 2 février 1837.

A UNE assemblée spéciale des Magistrats, convoquée pour considérer quels réglements il conviendrait aux magistrats d'établir et adopter dans l'exercice de la discrétion qui leur est confiée d'accorder des certificats pour obtenir licence pour des maisons d'entretien public.

Les résolutions suivantes, (entr'autres) furent agréées et adoptées unanimement :

3° Qu'il ne sera accordé des recommendations qu'à ceux qui justifieront,

Qu'ils occupent une maison et dépendances convenables ;

Qu'ils ont, au moins, six lits, outre ceux pour l'usage de la famille, comprenant un bon beaudet ou une couchette, paillasse et matelats, deux oreillers deux paires de bon draps pour chaque lit et une paire de couvertes ;

Qu'ils ont des écuries suffisantes dans les parties de la ville ou les magistrats les jugeront nécessaires.

4° La préférence sera donnée aux anciens aubergistes de bonne conduite, et qui n'auront point enfreint la loi, ni les réglements de police.

5° Avant l'assemblée générale des magistrats (qui sera convoqée pour les 14 et 15 du courant, aux fins de qualifier les aubergistes pour la présente année) M. Pierre-Théophile Baillargé, fera la visite des maisons de tous les postulants pour qualification, s'assurera s'ils ont les maison, lits, et écuries, tel que porté par l'article trois, et en fera rapport aux magistrats.

Par ordre,

PERRAULT & SCOTT,
greffier de la paix.

☞ A insérer dans toutes les gazettes publiées à Québec, dans leurs langues respectives, jusqu'au 15 du courant inclusivement.

AUX MAÇONS, CHARPENTIERS, &c.

LES personnes qui désireraient contracter pour la bâtisse de certains bureaux dans la Basse-ville de Québec, pour l'honorable Mathew Bell, pourront voir les plans et spécifications à l'office des soussignés.

Fredk. HACKER & Co.
architectes.

N. B. Les soumissions doivent être offertes le ou avant LUNDI le 13 courant.

Québec, 3 février 1837. 4 d

A LOUER,

UNE MAISON rue Sainte-Anne, Haute-ville, présentement occupée par M. Charles Faguie, et R.-G. Belleau, écuyer, notaire ; avec écuries neuves complètes, contenant huit places pour chevaux ; une cour vaste, planchée en madriers de 3 pouces, un hangar au-dessus des écuries, une remise &c. &c., propre pour un encanteur ou un marchand en gros.

S'adresser à

JEAN-Bte. LAVIOLETTE.
aubergiste, marché de la Basse-ville.

Québec, 2 février 1837. u d

A LOUER,

AU PREMIER MAI,

LA MAISON occupée maintenant par Richard Deverry, située dans la rue St-Joseph ; cette maison a trois étages, et est convenablement située pour un marchand ou un patissier, ayant un magasin et un excellent four. On louera le magasin séparément si on le désire.

S'adresser à

M. TESSIER,
notaire.

3 février 1837. 2 w u d

A LOUER,

DU 1ER MAI PROCHAIN,

LA FERME, MAISON et dépendances appartenant aux héritiers Stewart, située à la Canardière, sur la route de Beauport.

S'adresser au juge PANET, ou au soussigné.

E. B. LINDSAY.

3 février 1837. u d

A LOUER,

DU PREMIER MAI PROCHAIN,

LA MAISON occupée par le soussigné Haute-ville, rue Haldimand, avec une cour spacieuse, écuries, remise, &c. &c.

E. B. LINDSAY.

3 février 1837. u d

QUELQUES milliers d'acres de TERRE à VENDRE aux conditions les plus faciles et les plus avantageuses. La plus grande partie ou même la totalité du prix d'achat pourra être laissée entre les mains de l'acquéreur.

W. L. FELTON,
Jardins du gouvernement, rue Ste-Geneviève, n° 4.

25 janvier 1837.

A VENDRE chez JOHN GORDON & Co., rue St-Paul, n° 34, quelques chaldrons de charbon à grille et à forge.

Québec, 26 janvier 1837.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE superbe TERRE, située à Valcartier, de 400 arpents en superficie, avec MAISON, GRANGE, et autres dépendances nécessaires.

S'adresser au propriétaire soussigné, rue St-Joseph, n° 11.

—AUSSI.—

A sa résidence DEUX OFFICES A LOUER.

SOPHIE PLANTÉ.

Québec, 1er février 1837. u d

A LOUER,

LES propriétés suivantes appartenantes à madame veuve Sutherland :—

Possession le premier mai prochain,—La maison et dépendances, rue Ste-Angèle, Haute-ville de Québec, occupée par M. Wm. Boyd.

Possession donnée immédiatement,—La maison et dépendances, rue St-Olivier, faubourg St-Jean, ci devant occupée par feu M. John Dupont.

G.-B. FARIBAULT.

Québec, 1er février 1837. u d

A VENDRE.

UNE bonne MAISON DE PIERRE à deux étages, nouvellement érigée et très bien située pour le commerce, étant proche de l'église paroissiale de St-Antoine. Pour plus ample information, s'adresser au soussigné sur les lieux.

AMBROISE PILOT.

St-Antoine, 27 janvier 1837. 6 d

A LOUER,

LES grands HANGARS, MAISON et QUAI à Près-de-ville, à présent occupés par W. Price & Co. Il en sera livré possession le 1er mai. S'adresser à

W. L. FELTON,
Jardins du gouvernement, rue Ste-Geneviève, n°. 4

Québec, 25 janvier 1837.

A LOUER,

ET EN DONNER POSSESSION LE 1ER MAI,

LA MAISON spacieuse et commode, et commode, et dépendances, rue Sainte-Ursule, n° 15, appartenant au soussignée, dernièrement occupée par le révérendissime lord évêque de Québec, et ayant une excellente écurie et remise en pierre.

La maison et ses dépendances sont en bon état, et le tout est très-bien adapté pour une famille nombreuse.

NOAH FREER.

Québec, 24 janvier 1837.

A LOUER,

POUR PLUSIEURS ANNÉES,

LA MAISON, JARDIN et TERRAINS ci-devant appartenant à M. Osborne, joignant la terre du soussigné au Carouge. L'exposition au midi, la situation abritée de l'endroit, et le peu de distance de la ville et des anses, le rendent convenable à un pépiniériste ou à un jardinier qui cultiverait pour vendre sur le marché. Il y a environ douze arpents de défrichés, et l'on pourra prendre du bois sur la terre pour son propre usage. S'adresser à

JOHN NEILSON,
rue de la Montagne, n° 14.

Québec, 23 janvier 1837.

A VENDRE OU A LOUER,

POUR PLUSIEURS ANNÉES,

LA MAISON et autres bâtiments et les JARDINS appartenant ci-devant au juge Pyke, situés près des églises de la Trinité et de Saint-Patrice, Haute-ville ; cette propriété fait face aux rues Saint-Stanislas, Sainte Angèle et de Ste-Hélène, et contient assez de terrain pour y bâtir six bonnes maisons.

S'adresser à JOHN NEILSON,
rue de la Montagne, n° 14.

Québec, 23 janvier 1837.

A LOUER,

CETTE belle MAISON à deux étages, avec étables et un grand jardin, sur le chemin de Saint-Louis, la première après Clapham-Terrace. Il en sera donné possession le 1er mai prochain. S'adresser à ARCHIBALD CAMPBELL, ou à C. S. BOURNE.

Québec, 18 janvier 1837.

A LOUER,

AVEC possession livrée le 1er mai prochain, cette grande MAISON à trois étages, rue Sainte-Anne, n° 34, appartenant à K. C. Chandler, écuyer, et occupée maintenant par Mme Hoogs, comme maison de pension, à quoi elle est très-propre, ayant une grande cour, bonne écurie pour quatre chevaux, remise, etc, une cave excellente, avec une cuisine et une pompe dans la cave.

Cette maison est dans une très-belle situation, ayant vue sur la rivière Saint-Charles. La proximité de l'Esplanade, et sa centralité la recommandent aussi comme habitation.

S'adresser sur les lieux, ou à THOMAS TRIGGE écuyer.

Québec, 18 janvier 1837.

A LOUER du 1er mai prochain, la maison avec cour et étables vis-à-vis le jardin du château, occupée depuis plusieurs années par G. B. Faribault, écuyer.

S'adresser à Ed. BURROUGHS, écuyer, ou au Dr. F. FORTIER.

13 janvier 1837.

A LOUER, avec possession immédiate ou au mois de mai prochain :

Les appartements spacieux et superbement finis, au-dessus de l'apothicairerie de Begg & Urquhart, rue St-Jean, convenables pour une grande famille. Les dépendances sont saines et commodes, y ayant un bon hangar et autres bâtiments, avec l'usage d'un puits dont l'eau est aussi bonne qu'il s'en trouve à Québec. S'adresser à

BEGG & URQUHART.

Québec, 9 janvier 1837.

A VENDRE.

LA MAISON et EMPLACEMENT sur le Cap, achetée par le soussigné à une vente de shérif, formant l'encoignure des rues des Carrières et Sainte-Geneviève, faisant face au jardin du gouverneur et au monument de Wolfe, occupée dernièrement par le lord évêque de Québec et maintenant par M. le juge Bedard.

Une grande partie du prix d'achat sera laissé sur la propriété.

S'adresser à M. GLACKEMEYER, notaire public rue Saint-Pierre, vis-à-vis la banque de Québec, ou à

J. NEILSON

—AUSSI—

Les deux maisons et emplacements attenants sur la rue Sainte-Geneviève. S'adresser comme ci-dessus.

Québec, 22 juillet 1836.

A VENDRE.

UNE superbe TERRE située à la Petite Rivière St-Charles, contenant environ 150 arpents en superficie, avec maison et grange en bon ordre, de plus une terre à bois située en la paroisse Saint-Ambroise, d'un arpent de front sur 30 de profondeur. Le tout appartenant à madame veuve Etienne Dion.

On donnera des suretés propres à satisfaires les plus difficiles.

S'adresser à

LOUIS PANET,
notaire.

Québec, 5 septembre 1836. 2 w—s u

A LOUER avec possession immédiate,—Une excellente maison à trois étages, rue Sault-au-Matelot, ci-devant occupée par MM. Moore frères.

La maison de brique à trois étages, située rue Saint-Jacques, nouvellement peinturée, et dernièrement occupée par P. Paterson, écuyer.

—AUSSI,—

Le quai et l'hangar jaune, connus sous le nom du *Yellow Store*, au bout de la rue St-Jacques, avec des appentis pour les briques et le charbon, étable, hangar, cour &c.

S'adresser à

WM. PHILIPPS,
à la Vielle Douane.

Magasinage pour marchandises et articles pesants, paniers &c. à bon marché. S'adresser comme ci-dessus ou au bureau du quai.

Québec, 25 mai 1836. d u

VENTE DE LIVRES.

LA vente du soir de LIVRES ANGLAIS, annoncée pour JEUDI 2 février courant, est remise à JEUDI 9 février, jour auquel elle aura lieu positivement à SIX heures.

On se procurera des catalogues au bureau du courtier, MARDI prochain, 7 février.

G.-D. BALZARETTI.
31 janvier 1837. E. & C.

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS.—Un dividende de quatre pour cent a été aujourd'hui déclaré sur le montant du fonds capital, et sera payable, à la Banque, dès et après le 1er mars prochain.

Par ordre des directeurs,

NOAH FREER, caissier.

Québec, 31 janvier 1837.

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS.—Les actionnaires de la Banque de Québec sont priés de s'assembler au bureau de la Banque en cette ville, le VENDREDI 3 MARS prochain, à ONZE heures du matin, pour alors et là prendre en considération les meilleurs moyens de continuer les affaires de la dite Banque, dans le cas où il surviendrait des circonstances qui empêcheraient le renouvellement de sa charte avant le 1er juin prochain, auquel temps elle expire.

CHRLES SMITH, président,
LOUIS MASSUE, vice-président,
WM. HENDERSON,
J. M. FRASER,
JAS. GIBB,
P. PELLETIER,
C. McCALLUM,
H. DUBORD,
JAS. HUNT,
FRS. BUTEAU,
T. A. STAYNER,
THOS. FARGUES,
J. LEAYCRAFT,
} directeurs de la Banque de Québec.

Québec, 31 janvier 1837.

AVIS.

LES personnes qui ont quelque demande contre la succession de feu F.-X. SIMON, écuyer, avocat, sont priées de fournir leurs comptes à M. Bacquet avocat ; et celles qui doivent à cette succesion sont requises de payer à M. BACQUET, ou à la soussignée.

MARIE SIMON,
exécutrice testamentaire.

Québec, 1er février 1837. 15 d

AVIS.

LE soussigné ayant, depuis son annonce du 18 novembre, donné un temps suffisant à ceux dont les cheminées n'avaient pas été ramonées régulièrement au temps fixé par la loi, jusqu'à son entrée en office, pour l'en informer par écrit, donne avis qu'à l'avenir toutes cheminées devront être ramonées lorsque les hommes feront leur tournée, conformément aux ordonnances, auxquelles on espère que les citoyens se conformeront.

P. VOYER, inspecteur pour prévenir les accidents du feu.

25 janvier 1837.

P. S.—Le soussigné informe de plus le public, que personne n'est autorisé à recevoir aucun argent perçu des ramonages, excepté M. Will. Thomas Martin, son collecteur, depuis le 14 d'octobre dernier.

12 d P. V.

AVIS.

LE soussigné dûment nommé curateur à la succession vacante de feu Daniel S. Moore, en son vivant de la Pointe-Lévi, loueur de chevaux, requiert toutes personnes ayant des demandes contre la dite succession de présenter leurs comptes sans délai, et toutes personnes qui doivent à icelle, de payer immédiatement, sans quoi leurs comptes seront mis entre les mains d'un avocat pour en faire le recouvrement.

THOMAS STODDART.

Québec, 23 janvier 1837.

AVIS.

CEUX qui sont intéressés dans la succession de feu Michel Glackemeyer, sont priés de vouloir bien s'adresser au soussigné d'hui à huit jours.

Ed GLACKEMEYER, N. P.

Québec, 20 janvier 1837.

AVIS.

LA soussignée informe ceux qui doivent à la succession de feu MICHEL CLOUET, écuyer, que MM. Charles Panet, avocat, Louis Panet, notaire, Michel Clouet et George-Honoré Simard, ses neveux, Flavien Vallerand et Jacques Cremazi, père, sont les seules personnes qu'elle a autorisées à recevoir ce qui lui est dû,—En sorte que tous paiements qui seraient faits à d'autres que les sus-mentionnées, seront de nul effet.

VEUVE MICHEL CLOUET.

Québec, 20 janvier 1836.

AVIS.

TOUTES personnes qui peuvent devoir à la succession de feu CHARLES LEMIEUX, tanneur, au pied de la Côte d'Abraham, sont priées de payer leurs comptes qui n'ont point de terme fixe, et ceux à qui la succession peut devoir, de présenter leurs comptes dûment authentiqués, sous un mois de cette date.

JULIE GAGNON, Veuve LEMIEUX.

17 janvier 1837. 4 s o w

PERDU.

CE matin, entre la brasserie de Racey et le marché de la Haute-ville, UN PORTEFEUILLE DE MAROQUIN ROUGE, contenant une TRAITE par John Munn pour £23 14 4, sur la Banque de Québec, et neuf billets de dix piastres de la Banque de Montréal et dix piastres en billets d'un moindre montant. Quiconque l'aura trouvé et le remettra au bureau de la *Gazette de Québec*, sera généreusement récompensé.

Québec, 4 janvier 1837.

PERDUE

HIER après-midi, 1er du courant, entre le haut de la rue des Jardins et la porte Hope, une ROBE DE CARIOLE de peau d'ours. Quiconque l'aura trouvée et la remettra au bureau de la *Gazette*, sera convenablement récompensé.

Québec, 2 janvier 1837.

PERDU

UN BILLET promissoire de P. Pelletier & Co. à F. Buteau & Co., endossé F. Buteau & Co., en date du 2 décembre 1836, pour £309 14 3. Quiconque l'aura trouvé est prié de le remettre au propriétaire.

31 décembre 1836.

TOUTES personnes à qui il serait dû quelque chose pour l'exploration du chemin de fer de Kennebec, sont priées d'envoyer leurs comptes au bureau de Paterson, Young & Co., sans délai.

Québec, 28 décembre 1836.

NOTICE.

LES propriétaires intéressés dans la commune de l'Isle du Pads, paroisse de la Visitation, dans le comté de Berthier, se proposent de s'adresser à la législature provinciale à sa prochaine session, aux fins de faire amender l'acte de la 3me année de Guillaume Quatre chapitre trente-trois, intitulé, " Acte pour régler la commune de l'Isle du Pads, dans le comté de Berthier."

Isle du Pads, le 29me novembre 1836.

ECOLE DU SOIR.

LE soussigné annonce respectueusement qu'il se propose de consacrer les soirées de cet hiver à l'enseignement des parties suivantes : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le français, l'anglais et le latin.

Les heures d'école seront de 6 à 9.

B. COLYAR,
Rue Sainte-Anne, n° 11, près de l'église anglaise.

Québec, 21 décembre 1836.

LE soussigné disposera du restant de sa collection de livres, sur la loi, la littérature ancienne et moderne, et la religion, à des prix extraordinairement réduits.

HENRY VASSEUR,
rue du Palais, n° 15.

26 janvier 1837. 9 s

ON DEMANDE DEUX MESUREURS ET INSPECTEURS DE BOIS, l'un pour le bois d'équarissage et l'autre pour les madriers et les douves. Il faudra qu'ils soient d'une moralité et d'une capacité reconnues.

ATKINSON, USBORNE & Co.

Québec, 20 janvier 1837.

ON a besoin d'une personne active et sobre, pour prendre le commandement d'une goëlette de 70 tonneaux aussitôt que la navigation sera ouverte.

S'adresser à

D. VASS & Co.

Québec, 29 décembre 1836.

BANQUE

DE

L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE,

ETABLIE A LONDRES.

CAPITAL UN MILLION STERLING.

COMITE PROVISOIRE

POUR LA REGIE DES AFFAIRES DE LA BRANCHE DE QUEBEC

James Dean, Ecr.
John Malcolm Fraser, Ecr.
Pierre Pelletier, Ecr.
George Pemberton, Ecr.
William Phillips, Ecr.

LES Actions réservées pour ce District ayant été réparties et le dépôt de £10 Sterling pour chacune effectué, les arrangemens nécessaires pour commencer les opérations à Québec, aussitôt que possible, sont maintenant en progrès.

Toutes communications touchant les affaires de cette Branche doivent être faites au Comité Provisoire par lettre adressée au bureau de M. WILLIAM DE LERY, Notaire Public, No. 33, Rue St-Pierre.

ROBERT CARTER,
Commissaire pour la cour des Directeurs

Québec, 18 août, 1836.

ASSURANCES SUR LA VIE:

COMPAGNIE DU ROYAUME-UNI,

CRÉÉE PAR ACTE DU PARLEMENT,

Et ayant son siége à Londres.

CAPITAL, UN MILLION STERLING.

CETTE compagnie offre les garanties les plus sûres, par un ample capital actif, et présente de grands avantages, par un tarif très-modéré de primes à payer, qui s'accommodent à presque toutes les positions et tous les états de la vie. Lorsqu'on assure, d'après l'échelle régulière, pour toute la période de la vie, on peut, pendant cinq ans, laisser une moitié de la prime non payée, pour être alors, avec les intérêts, déduite de la police, ou payée à la commodité de l'assuré.

Ceux qui voudraient pourvoir au bien-être des plus jeunes membres de leur famille, peuvent le faire à peu de frais d'après le tarif. Si, par exemple, un homme âgé de 40 ans, désire assurer, avenant sa mort, à son fils âgé de dix ans, une somme de mille louis, il le peut en payant, sa vie durant, une somme annuelle de 31*l.* 17*s* 11*d*. Un mari à l'âge de 30 ans, s'il veut qu'à sa mort sa femme reçoive 1 000*l*, peut lui assurer cette somme en payant annuellement 26*l.* 13*s.* 6*d*. Deux individus, âgés l'un et l'autre de 20 ans, peuvent, par un paiement annuel de 8*l.* 11*s.* 5*d*. chacun, assurer au survivant, à la mort de l'un ou de l'autre, 500*l*. Les artisans et autres perdent souvent des créances par le décès du débiteur avant qu'il se soit trouvé en état de payer la dette. Ils éviteraient de pareilles pertes en assurant sa vie à une petite prime annuelle.

Il y a divers autres modes d'assurance, comme les échelles ascendante et descendante, la vie du plus jeune contre celle du plus âge : ce dernier mode est à bas prix et on le trouve utile en assurant des dettes.

Les soussignés prennent la liberté d'appeler l'attention du public sur les avantages offerts par cette compagnie qui a mérité éminemment sa confiance, et d'annoncer qu'ils sont prêts à recevoir des propositions pour assurances sur la vie, et à fournir toutes les informations qu'on pourrait désirer à ce sujet. On peut compter que les communications par lettres ne seront point négligées.

Medecin consultant,—J. Racey, écuyer, M. D.

TREMAIN & MOIR,
Agents pour les Canadas.

Québec, 30 juillet 1836.

SOCIETE' LITTERAIRE ET HISTORIQUE

DE QUE'BEC.

LA société, conformément à ses réglements, a résolu de mettre au concours des prix sur les divers sujets compris sous les titres suivants :—

1. Une partie quelconque de l'histoire naturelle, avec relation à l'Amérique septentrionale britannique.

2. Un sujet quelconque se rattachant soit à la littérature, soit à l'histoire ou aux antiquités du Canada.

3. Un sujet quelconque ayant rapport à l'histoire, à l'état présent ou à l'avancement d'aucune des sciences.

4. Un sujet quelconque se rapportant aux arts utiles tels qu'ils sont pratiqués dans l'Amérique septentrionale britannique.

La société offre maintenant quatre prix consistant en ses médailles d'argent de première classe, et correspondant avec les quatre divisions ci-dessus énumérées, dont un sera adjugé au candidat heureux ou à l'auteur du meilleur mémoire ou essai dans chacune d'elles. La société se réserve le droit de ne point adjuger un prix si aucun des essais ou mémoires présentés ne lui en paraissait digne.

Outre ceux proposés ci-dessus, la société est autorisée par le très-honorable sir Charles Grey, l'un de ses membres, à offrir des prix de £10 chacun pour les meilleurs mémoires sur chacun des sujets suivants :

1. La quantité de chaleur latente retenue par les différents fluides au point de la vaporisation.

2. Un recueil et un examen critique des passages des auteurs grecs où il est fait mention de peuples hyperboréens.

CONDITIONS.

1. Les essais ou mémoires pourront être en langue anglaise, française ou latine, et le concours est ouvert à toutes personnes résidant sur le continent ou dans les îles de l'Amérique septentrionale.

2. Chaque mémoire ou essai devra être accompagné d'un billet cacheté, portant pour suscription le titre de l'écrit, et contenant le nom de l'auteur avec la désignation du lieu de sa residence, et devra être transmis, franc de port, à l'adresse du secrétaire du conseil de la société, et reçu par lui avant le 20 février prochain.

3. Les prix seront adjugés le dernier JEUDI du mois d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin.

Québec, 10 août 1836.

GIBB & SHAW offrent à vendre en gros et en détail :—

100 quarts porter de Londres de Clarke
20 do aile d'Alloa et de Leith
15 do café de Java rôti à New-York
20 do cassonade brillante
30 barriques do do
25 do sucre blanc
20 do eau de vie de Cognac
20 do genièvre
50 do rhum des Indes Orientales
26 tonnes do de la Jamaïque
30 do mélasse
100 boîtes chandelles de Londres à mèche cirée
20 do do de cire et de blanc de baleine
30 paniers champagne de Joly
4 pipes vin de Porto très-supérieur (par l'*Eleutheria*)
4 barriques vin de Madère de Blackburn
5 pipes do de Ténériffe L. P.
3 do huile d'olive pour lampes

Aussi,—sauces, marinades, moutarde, raisins muscat, Valence, bleu, Sultana et de Corinthe, amandes, noisettes, casse, clous de girofle, cacoa breveté de Fry, huile à salade, fromage ananas frais, rhum vieux de la Jamaïque, farine d'avoine d'Ecosse, lingfish, orge mondé et perlé, en quantités à la convenance des acheteurs.

Basse-ville, rue Notre-Dame, n° 5,

19 octobre 1836.

EN débarquement du *Portsea*, venant de Londres :—

28 barriques huile de Gallipoli
10 boucauts suif de Russie Y C
50 boîtes chandelles à mèche cirée de Burton.
Et attendus sous peu de jours :
75 paniers faïence choisie pour les marchés du Canada.

D. VASS & Co.
Quai de la Reine.

Août 1836.

CALENDRIER DE QUÉBEC,

POUR 1837.

A VENDRE, au bureau de la *Gazette*, rue de la Montagne, n° 14, le CALENDRIER DE QUEBEC pour l'année 1837.

29 octobre 1836.

A VENDRE chez MAXHAM & BOURNE, Lard prime-mess, prime et cargo,
Savon et chandelles.

Québec, 18 janvier 1837.

POMMES.—Quelques quarts de pommes de différentes qualités à vendre par

JOHN FISHER.

Québec. 28 décembre 1836.

FLEURE FRAICHE, fine et superfine des Moulins de YONGE et de NAPANEE ;

—AUSSI—

Fine sûre et rejetée, moyenne et recoupe, à vendre chez

D BURNET.

CASSONADE, se recevant et à VENDRE, 12 tierces, par

D. VASS & Co.

HUILE DE MORUE.

A VENDRE—50 quarts, du printemps.

D. VASS & Co.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC,

(Gomme élastique).

LES soussignés viennent de recevoir un approvisionnement de ces souliers, et les offrent à vendre.

MUSSON & SAVAGE,
chimistes et droguistes.

Québec, 24 septembre 1836.

EAU DE COLOGNE DE FARINA.

Nouvellement reçues du Medical Hall de Montréal, et à vendre chez les soussignés :

CENT caisses eau de Cologne, de la fabrique de Jean-Marie Farina, en Allemagne.

L. KIDD & Co.

Québec, 25 novembre 1836.

LES SOUSSIGNÉS OFFRENT A VENDRE:

SUCRE raffiné double, beurre d'Irlande supérieur, raisins de Lexia, en grappes, muscat, bleus et de Corinthe, amandes du Jourdain, citrons, eau-de-vie de Cognac supérieure de différentes marques, eau-de-vie blanche forte, huile à salade, huile d'olive en pipes, barriques et quarts, vins de Porto, Madère, Xérès et Ténériffe.

—AUSSI.—

Quelques caisses Champagne très-supérieur.

J. M. FRASER & Co.

29 décembre 1836.

REÇUES par le dernier bateau à vapeur de Montréal et à vendre :

4 tonnes mélasse supérieure
10 barriques tabac en feuilles de Virginie
100 boites savon
50 demi-boites dito.

D. VASS & Co.

Québec, 28 novembre 1836.

A VENDRE CHEZ LES SOUSSIGNÉS,

No. 1, après la rue du Palais :

DEUX cents quarts harengs n° 1
150 tinettes beurre de Kamouraska
300 boîtes savon de Liverpool

—AUSSI,—

Un petit lot de jambons d'Irlande supérieurs, importés cet automne
100 minots pois verts.

RALPH RIDLEY & Co.

Québec, 30 novembre 1836.

A VENDRE:

QUATREVINGT-DIX MILLE BRIQUES de Bridgewater
20 pipes vin de Porto
3 pipes et 10 barriques genièvre
Boulons et chevilles de cuivre
Fer plat, rond et quarré
Fiches 5 à 8 pouces
Clous à fer de cheval 6 à 12 liv.
Cables de fer et ancres
Chainés et renards
Poulies anglaises à patente
Cordage assorti
Vitres de pont à patente
Poêles à patente du Dr. Nott
Pierres meulières, tuiles à fourneau
Ciment romain, craie rouge
Lampes de ver
Poudre à tirer
Crage
Papier à cartouche, à enveloppe, à lettre et foolscap.

ATKINSON, USBORNE & Co.,
rue Saint-Jacques, 7.

25 novembre 1836.

A VENDRE.

QUATRE-CENTS boites Hareng de Digby
50 tinettes beurre de Kamouraska
200 quarts fleur

S'adresser à

WM. A. THOMSON,
rue Arthur.

Québec, 22 octobre 1836

A VENDRE.

QUATRE CENT-CINQUANTE tonnes rhum de la Grenade
55 tonnes dito de Démérara
50 boucauts sucre de la Trinité
Caisses et boites thé twankay de la compagnie

—AUSSI,—

35 quarts arcanson.

R. PENISTON,
agent.

Quai des Indes, 14 octobre 1836.

NOUVELLE APOTHICAIRERIE.

LES soussignés viennent de recevoir en droiture de Londres et des Etats-Unis, un approvisionnement d'automne de

DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, MÉDECINES BREVETÉES, PARFUMERIES, ETC., ETC.,

parmi lesquels ils se flattent que les suivants seront jugés dignes d'attention :

Pilules Anderson d'English
Pilules antibilieuses de Dixon
Baume pulmonaire végétal de Reed pour toux, rhume, asthme, etc.
Célèbre panacée de Swain
Tabac de Marshall pour catarrhes
Arrowroot vrai Bermude
Moëline pour cheveux, de Hendrie
Vraie moële d'ours, de do
Poudre pour la conservation des dents, de do
Véritable eau de lavande, de do

Et un assortiment général des parfumeries les plus en vogue.

BEGG & URQUHART,
Rue St-Jean, n° 15, chimistes et droguistes.

28 novembre 1836.

DROGUES, PREPARATIONS CHIMIQUES,

MEDECINES BREVETEES, ETC. ETC.

LES soussignés viennent de recevoir, par l'*Eleutheria*, leur assortiment d'automne des objets ci-dessus, parmi lesquels se trouvent :

Baume d'anis de Powell
Baume d'herbe à chat de Ford
Extrait concentré de salsepareille de Moxon
Apéritif effervescent de magnésie du même.

—AUSSI,—

En droiture des Etats-Unis :

Célèbre panacée de Swain
Syrop de la Nouvelle-Angleterre pour la toux
Baume pulmonaire americain
Pilules végétales de Jewett

Avec les autres médicaments brevetés généralement en usage.

MUSSON & SAVAGE,
chimistes et droguistes, au haut de la côte de la Basse-ville.

Québec, 15 novembre 1836.